

Le Conseil de gouvernement s'est réuni hier, les disparus à l'ordre du jour

Le Conseil de gouvernement s'est réuni, hier, sous la présidence de Ali Benflis, Chef du gouvernement. Abordant le premier point inscrit à son ordre du jour, le Conseil de gouvernement a examiné le dispositif de prise en charge de la situation des disparus. Le dispositif projeté a pour objectif de compléter la législation actuelle applicable aux disparus par la prise en charge de situations nées de circonstances exceptionnelles telles que celles vécues par notre pays lors des inondations catastrophiques et tragiques du 10 novembre 2001. Il vise notamment à instituer un fondement légal pour le traitement du problème des disparus dans le cadre d'une meilleure définition des situations à l'origine de la disparition de personnes ; simplifier et accélérer les procédures et les délais devant aboutir au jugement consacrant la reconnaissance légale de la qualité de disparu.

2- Le Conseil de gouvernement a également entendu une communication sur la conjoncture de l'économie nationale pour le 3^e trimestre 2001 ainsi que sur les prévisions de clôture pour 2001 qui revêt, faut-il le souligner, un caractère encore provisoire. A cet égard, il a été relevé que la situation financière favorable de l'année 2000 ainsi que les réalisations enregistrées à fin septembre 2001, ont permis de clôturer l'année 2001 sans perturbations significatives de nos équilibres macro-financiers. Au plan de la croissance du PIB (Produit intérieur brut) hors hydrocarbures, le niveau enregistré de plus de 3,8 % reste insuffisant pour faire face aux besoins de la demande d'emploi.

APS

Le Matin 22.01.2000